



Info-Alerte n° 2404 du 7 juillet 2021



La communication selon ARKEA DIRECT BANK

ARKEA DIRECT BANK (ADB) est une filiale du groupe bancaire **CRÉDIT MUTUEL – ARKEA** et exploite notamment la banque en ligne **FORTUNEO**.

En date du 4 juin 2021 l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a sanctionné **ARKEA DIRECT BANK** pour cinq manquements à ses obligations professionnelles entre 2014 et 2016. Elle a prononcé une sanction pécuniaire de 220 000 €.

La Commission des sanctions de l'AMF est particulièrement vigilante dans son domaine de compétences et ses décisions ne peuvent que susciter des interrogations des clients concernés.

Un client d'**ARKEA DIRECT BANK** avait pris sa belle plume pour s'inquiéter des manquements constatés et souhaitait obtenir des explications, sur tout chez un établissement qui souhaite porter des valeurs mutualistes.

La réponse a été aussi rapide que concise : « Nous vous informons que **ARKEA DIRECT BANK** a pour principe de ne jamais commenter une décision d'une autorité de tutelle et n'apportera aucun commentaire sur le cas présent. »

Ce refus de communiquer paraît curieusement antinomique avec le plan d'entreprise **CRÉDIT MUTUEL ARKEA** (« Transitions 2024 ») qui, sur le site, cm-arkea.com, évoque l'un des quatre axes stratégiques : « Proposer une expérience client toujours plus personnalisée et viser l'excellence relationnelle. »



Crédit Mutuel
ARKEA

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)